ENTREPRISES - COLLECTIVITÉS-
ADMINISTRATIONS - ASSOCIATIONS
COMMERCES- ARTISANS

GUIDE DES DÉCHETS DES ASSIMILÉS:



TOUS CONCERNÉS !

ATTEINDRE LES PERFORMANCES DE TRI ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS D'ICI 2025



AUGMENTER LE RECYCLAGE
GASPILLER MOINS
INCITER AUX CHANGEMENTS
REDUIRE LES DECHETS

Sictom Ouest

05.62.08.93.84
sictom.ouest@wanadoo.fr
5995 chemin de Pontac 32460 LE HOUGA

SOMMAIRE

La règlementation évolue	3
Les obligations de tri	4
Comment attester du tri 8 flux	6
Nouvelles Modalités de collecte	8
Conditions de collecte	10
Améliorer la gestion des déchets	11
Trouver des solutions	13
Se situer	16
Engager le changement, ils l'ont fait!	17
Comprendre les enjeux pour agir	18

LA RÈGLEMENTATION ÉVOLUE

Face aux enjeux de transition environnementale, le SICTOM OUEST réévalue son service destiné aux assimilés pour répondre aux exigences règlementaires et inciter ces derniers à développer une gestion plus responsable et durable de leurs déchets.

Un seuil limite de prise en charge obligatoire pour le service public de gestion des déchets

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les entités en charge d'un service public de prévention et de gestion des déchets définissent, dans leur règlement de collecte, un **seuil volumique au-delà duquel les déchets résultant des activités commerciales et artisanales** ne seront plus assimilés aux ordures ménagères (cf. articles L. 2224- 13, -14 et -16 du CGCT). Ce seuil n'a pas de lien avec la limite des 1 100 litres de déchets par semaine qui induit l'obligation de tri 6/8 flux (il peut être inférieur ou supérieur). Pour pouvoir être collectés par le SPPGD, les déchets produits/ détenus par l'entreprise, doivent être d'une typologie assimilable aux déchets ménagers au sens de l'article L. 2224-14 du CGCT.

Un tri obligatoire des déchets

Par conséquent, il appartient à l'entité productrice/détentrice de déchets collectée par le SPPGD de s'assurer que le service proposé lui permet d'être en conformité avec son obligation de tri des 9 flux.
Dans le cas contraire (par exemple production de déchets 6 flux non assimilables à des emballages ménagers), l'entité productrice/détentrice de déchets doit trier à la source ses déchets 9 flux et les faire collecter par un prestataire privé lui assurant une collecte conforme à la réglementation 9 flux (y compris si le SPPGD continue d'assurer la seule collecte des déchets résiduels).

Exemple : je suis une entreprise de restauration rapide. J'ai passé un accord pour que mes déchets soient collectés par le SPPGD. Toutefois, si je produis plus de 1 100 litres de déchets par semaine, je reste soumise à l'obligation de tri 6/8 flux. Si le service proposé par le SPPGD ne permet pas d'assurer cette collecte spécifique, je dois alors faire appel à un prestataire privé pour collecter mes déchets.

si vous produisez + de 1100 L de déchets /semaine (ordures ménagères+déchets recyclables+ déchets encombrants+ déchets liés à votre activités)

↳ Obligation de respect du décret 9 flux et tri opérationnel des emballages

si vous produisez - de 1100 L de déchets /semaine
Tri obligatoire des emballages+ papier
Tri en déchetterie obligatoire



= 1520 Litres

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS

Déchets produits par une entreprise, une administration, un commerce, un artisan, une association

Déchets Assimilables aux déchets ménagers

collecte par le SICTOM OUEST (sous conditions, dans les mêmes caractéristiques et fréquences que les ménages)



accès payant en déchetterie
limité à 3.5 m3/semaine

Déchets d'activités professionnelles

collecte par un prestataire agréé

DIB

Déchet industriel Banal

Déchets d'activités non-soumis à une filière REP (responsabilité élargie aux producteurs) et qui ne peuvent être recyclés.

Biodéchets

Restaurateurs, collectivités, GMS, entreprises espaces verts, associations, salle d'animation, cimetières, marchés



Tri et valorisation obligatoires

QUI : tous les producteurs de de biodéchets

Le tri à la source est obligatoire avec traitement par valorisation pour retour au sol (compostage/méthanisation)

circulaire biodéchet (2012)

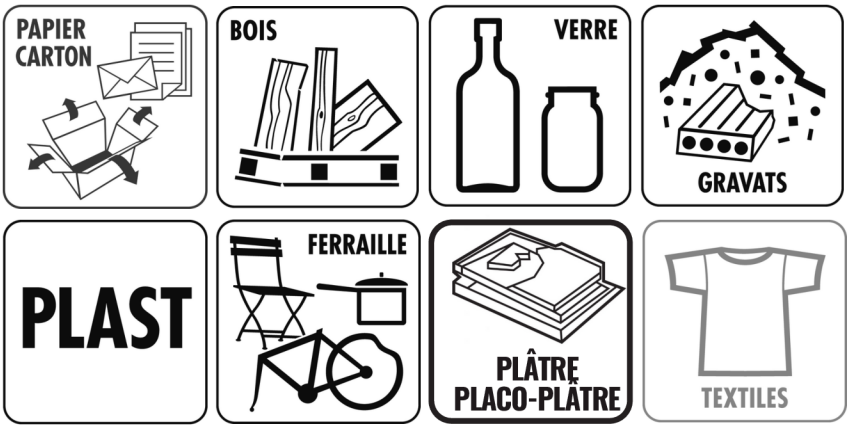
BJECTIFS 2025

Réduire de 50% l'enfouissement des déchets
Atteindre 65% de recyclage

DE TRI?

Déchets 8 flux

Tous les producteurs de plus de 1100 litres de déchets par semaine

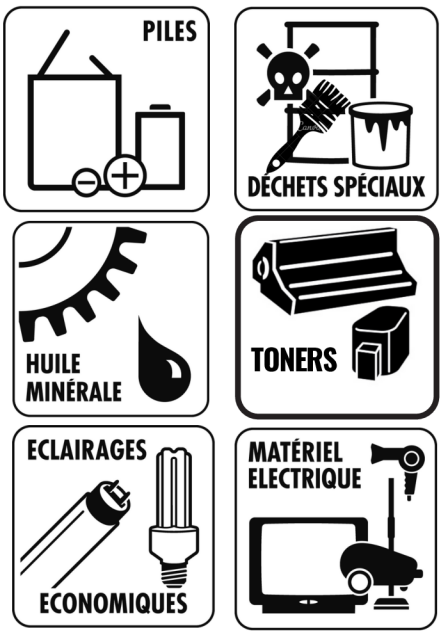


QUI : tous les producteurs de plus de 1100 litres de déchets par semaine
tous déchets confondus, seuls ou à plusieurs sur une même implantation (galerie marchande, immeuble tertiaire, services communaux)

le tri du papier est obligatoire pour les entreprises, groupements d'entreprises et collectivités regroupant **plus de 20** employés administratifs

Déchets spécifiques

Tous les producteurs



Tri obligatoire

Tous producteurs de déchets dangereux doivent trier et faire traiter leurs déchets par des organismes agréés
(les emballages vides de produits toxiques, les absorbants souillés, les cartouches de colles, vernis, mastics, les outils du peintre, les aérosols font partis des déchets diffus spécifiques)

PUIS-JE ATTESTER DU TRI 9 FLUX EN

Le SICTOM OUEST est un service destiné aux ménages. De ce fait, les filières du SPPGD ne sont pas en mesure d'assurer une valorisation pour tous les déchets d'entreprises conformément aux obligations de tri 9 flux. En cas de contrôle, assurez-vous de la bonne valorisation de vos déchets.

Vérifiez à l'aide du tableau ci-dessous .

FLUX *	Descriptif	Valorisation possible par le SICTOM OUEST	destination	Conditions
Papier/ carton	papier graphique, papier de protection...	✓	poubelle jaune	
	Emballage en carton,	✓	déchetterie	droit d'accès annuel mais apports gratuits
Métal	Emballage métallique (canette de boisson, boite de conserve, etc.),	✓	poubelle jaune	
	tonneau en métal, armature métallique, visserie usagée, rail et montant de placo, gouttière en zinc, garde-corps en acier...	✓	déchetterie	droit d'accès annuel mais apports gratuits
Plastique	Emballage en plastique	✓	poubelle jaune	
	film plastique gaine de ventilation plastique menuiserie PVC mousse expansée	✗		les déchets de chantiers en plastique peuvent être récupérés gratuitement par les revendeurs
	meuble en plastique	✓	déchetterie de NOGARO, AIGNAN EAUZE, RISCLE, PLAISANCE	benne Eco Maison droit d'accès annuel mais apports gratuits

*Un flux de déchet est visé par l'obligation de tri à la source et de collecte séparée dès lors qu'il est composé majoritairement en masse de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois, de fractions minérales, de plâtre ou de textiles.

UTILISANT LE SPPGD** ?

FLUX	Descriptif	Valorisation possible par le SICTOM OUEST	destination	Conditions
Bois	Chute de bois de production, bois d'emballage (palette, cagette), meuble en bois...	✓	déchetterie	droit d'accès annuel+ apports payants et limités meubles: uniquement sur EAUZE, NOGARO et PLAISANCE Les déchets de chantiers en bois peuvent être récupérés gratuitement par les revendeurs
Fractions minérales	Béton, brique, tuile, céramique, pierre	✓	déchetterie	droit d'accès annuel+ apports payants et limitésles déchets de chantiers en plastique peuvent être récupérés gratuitement par les revendeurs
Plâtre	Plaque ou carreau de plâtre	✗		Recyclage de placoplâtre chez les revendeurs (cf VALOBAT)
Verre	emballage en verre (bouteille, bocal),	✓	colonne à verre	
	autres verres	✗		
Biodéchet	épluchures, restes de repas, invendus alimentaires,	✗		
Textiles	Textile en coton, laine, textile en fibre synthétique..	✓	colonne à vêtements	
	revêtement de sol naturel, tapisserie...	✗		

**Service Public de Prévention et de Gestion des Dechets (SICTOM OUEST/TRIGONE)

NOUVELLES MODALITÉS DE

A compter du 1er janvier 2024

CIBLES

Professionnels
Administration
Etablissement public
Associations
Manifestations

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques qui sont de même nature que les déchets ménagers. Il s'agit des déchets des entreprises privées (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et des déchets du secteur public (administrations, hôpitaux, etc.). Ils peuvent donc être collectés par le service public à condition qu'ils n'entraînent pas de sujétions techniques particulières par rapport à la gestion des déchets des ménages (article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales) ; c'est-à-dire que les types et les volumes de déchets collectés sont les mêmes que ceux des particuliers.

SEUILS DE COLLECTE

La collecte des assimilés sera réalisée par le SICTOM **dans la limite d'un litrage par semaine** et selon certaines conditions techniques et financières.

Seuils par semaine en litres sur bacs jaunes et marrons

dès 2024



6000 L et +



dès 2025



5000 L et +



dès 2026



4000 L et +



Au-delà de ce seuil , les déchets sont considérés comme des déchets d'activités économiques et ne rentrent plus dans le champs des assimilés collectables par le Service Public.
Ils devront faire l'objet d'une collecte par un prestataire agréé.



Le SICTOM OUEST peut maintenir la collecte des bacs jaunes sur demande et après signature d'une convention.
Les bacs mal triés seront facturés 150€

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM), annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties, est calculée sur les mêmes bases que cette dernière (valeur locative fiscale) . C' est un impôt qui est sans rapport avec le production de déchets ou l'utilisation du service.

COLLECTE DES ASSIMILÉS

A compter du 1er janvier 2024

AUTRES CONDITIONS:

TRI NON-CONFORME À ASSUMER

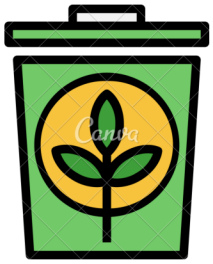
Le tri est obligatoire pour tous sur le territoire du SICTOM OUEST conformément au règlement de collecte.
2025: généralisation du tri hors foyer (rue, évènement, stade,parc....)



1-Le traitement de bacs de tri non-conformes sera repercuté au producteur des déchets.



2-Obligation de porter les cartons en déchetterie.



Obligation de tri à la source et de valorisation

OBLIGATION DE SORTIR LE BIODÉCHETS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dès 2024, inscrit dans la loi AGEC, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous, quels que soient le volume produit et l'activité du producteur/détenteur. .les biodéchets devront faire l'objet d'un tri à la source pour valorisation par retour au sol (méthanisation ou compostage)

Pas de collecte par le SICTOM

Fournir une attestation de valorisation des biodéchets pour continuer à bénéficier de la collecte des ordures ménagères

Les biodéchets



Epluchures, déchets de préparation de repas



Restes de repas et invendus



Aliments/ boissons périmés ou non-consommables



Plantes et fleurs fanées

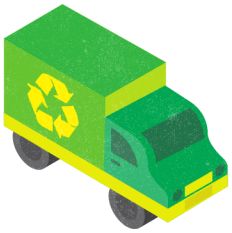


https://librairie.ademe.fr/cadic/7164/guide_couts_tri_biodechets_professionnels.pdf?modal=false

Les solutions



compostage individuel ou collectif



Collecte séparative par un prestataire

CONDITIONS DE COLLECTE DU SPPGD



Les assimilés peuvent être collectés par le Servie Public de Gestion des Déchets lorsqu'ils sont , de par leur nature et leur quantité (moins de 4000 l) assimilables aux déchets des ménages.

RESPECT DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

1 **Commander les bacs homologués et pucés** au SICTOM OUEST.
Les bacs marron à ordures ménagères sont payants. Ils appartiennent au commanditaire.
Les bacs jaunes sont gratuits mais restent la propriété du SICTOM OUEST. Les bacs surchargés ou trop lourds ne seront pas collectés.

2- **Disposer d'un espace de stockage des bacs** suffisant

3- **Conditionner vos déchets conformément aux prescriptions du règlement de collecte.**
Les ordures ménagères doivent être préalablement conditionnées dans des sacs.
Les emballages et le papier d'écriture doivent être laissés en vrac et non-imbriqués.

4- **Présenter les bacs à la collecte**, couvercle fermé, en bordure de voirie. Ils devront être remisés après la collecte.
La collecte concerne toutes les voies ouvertes à la circulation publique, accessibles en marche avant aux véhicules automobiles, suivant les règles du code de la route et des arrêtés de voirie. Des points de
présentation des déchets sont organisés dans le cas où les voies ne sont pas praticables par les véhicules de collecte.

5- **Respecter les jours de collecte** et sortir les bacs la veille du jour de ramassage.

6- **Ne rien déposer au pied des conteneurs**

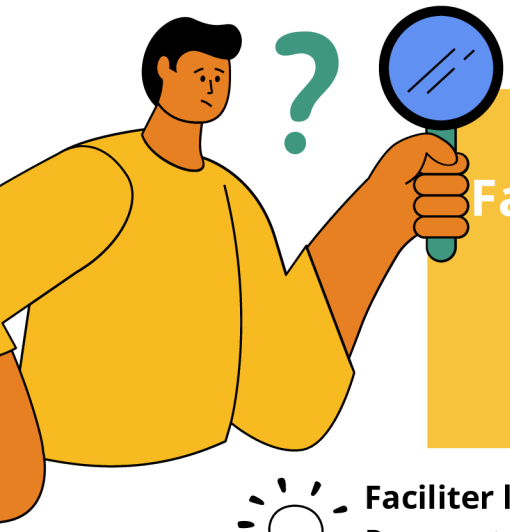
7- **Entretenir les bacs.** Le Sictom pourra assurer le remplacement de roue ou de capot.

8- **Déposer le verre et les textiles dans les colonnes d'apports volontaires disposées sur la commune.**

9- **Déposer les encombrants, les cartons, les produits dangereux en déchetterie.**



COMMENT AMÉLIORER LA GESTION



Faites le point sur votre production

1- évaluer les volumes produits par nature de déchets et par service
2- évaluer les équipements et leur répartition .
3- faire le point sur les contrats de reprise.
4- êtes-vous en règle avec vos obligations?

Faciliter le geste de tri:
Pour un tri opérationnel, organisez un point tri sur chaque service avec des poubelles de couleurs différentes, en fonction de vos flux de déchets .

Réduire les déchets

Agir sur les fournitures
1- Anticiper la production des déchets dans les commandes en privilégiant le zéro déchet ou des emballages avec une recyclabilité élevée.
2- Négocier avec les fournisseurs pour la reprise des emballages ou pour trouver des solutions alternatives

Agir sur la production
3- Réintroduire les chutes de production dans les process de fabrication
4 - Réfléchir à l'éco conception

Agir sur les déchets
5- Réutiliser les emballages ou mettre à disposition des clients ou des employés
6- passer un contrat avec une ressourcerie pour prioriser le réemploi

Agir au bureau et en salle de pause
7- mutualiser l'imprimante et la paramétrer en recto-verso
8- privilégier les boissons dans des contenants réutilisables, installer des fontaines à eau ou carafes

Informer les collaborateurs

1- Sensibiliser le personnel par une formation au tri
2- Inscrire le tri des déchets dans les missions
3- Former les nouveaux employés à leur arrivée
4- Afficher les consignes de tri

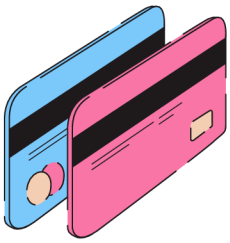
Accompagner le geste de tri:
Le SICTOM OUEST peut vous accompagner dans la réalisation d'affiches personnalisées et dans la formation au tri .

Quitri, votre boîte à outils pour le tri !
Postez votre évènement ou votre établissement, trouvez un partenaire de collecte pour vos déchet...
© Quitri

DES DÉCHETS ?

Assurer le suivi des déchets





Carte d'accès à la déchetterie publique

Les déchetteries du SICTOM OUEST , **sauf celle d'AIRE sur Adour,** peuvent accueillir les déchets de professionnels sous certaines conditions et quantités.

Pour accéder en déchetterie, une carte d'accès est à demander à TRIGONE

http://www.trigone-gers.fr/Obtenir-la-carte-d-acces-aux

Documents obligatoires en cas de collecte par des prestataires

3 documents sont à présenter en cas de contrôle si vous passez des contrats avec des prestataires:

- attestation de tri 8 flux
- registre des déchets sortants
- BSD (bordereaux de suivi de dechets)



En l'état actuel de la réglementation, contrevenir au décret 7 flux expose à une sanction administrative prenant notamment la forme d'une amende d'un montant maximum de 150 000€ (article L541-3 du Code de l'environnement),
Constitue un délit passible d'une peine maximale de deux ans d'emprisonnement et
75 000€ d'amende (4° et 8° de l'article L541-46 du Code de l'environnement).

TRACK DÉCHETS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

La dématérialisation obligatoire du suivi des déchets dangereux

L'appli track déchets facilite le suivi de vos déchets

https://trackdechets.beta.gouv.fr/

Gérer autrement les déchets



Echanger la matière avec des entreprises voisines

Certains déchets des uns peuvent être considérés comme des ressources pour les autres.

Mutualiser vos besoins en élimination des déchets

Mutualiser le coût d'enlèvements de déchets en partageant des bennes à plusieurs.

Mettre à disposition des entreprises voisines une presse à balles



Contacter les chambres consulaires

Les CC de département mettent en place des programmes d'accompagnement à la gestion des déchets d'entreprises

ENTREPRISE ZÉRO déchet

Chambre des métiers du Gers

BOURSE aux DÉCHETS NOUVELLE-AQUITAINE

www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/

TROUVER DES SOLUTIONS



Cette liste de prestataires est indicative et n'est pas exhaustive.

Prestataires de collectes tous déchets

LOCATION DE BENNES DE 7 À 37M3, ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT.

- COVALREC (AUCH)..... TÉL. : 05.62.06.68.43
- COVED SERVIBENNE TÉL. : 05.62.87.15.45
- TROISEL SA (FLEURANCE)..... TÉL. : 05.62.06.16.44
- PAPREC..... TÉL. : 05.59.12.63.23
- CLTDI (MONT DE MARSAN)..... TÉL. : 05.58.85.29.74
- DELILE & FILS(AUCH) TÉL : 05 62 63 29 84

Prestataires collecte spécialisés

- **DECHETS VERTS ET METAUX:**
 ETS LLAU (MAULICHERES)..... 05 62 69 75 01
- **HUILE DE FRITURE ET GRAISSES**
 COREVA..... 05.62.05.24.22
- **ANIMAUX OU DÉCHETS CARNÉS**
 ATEMAX 0826.30.06.00
- **EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES PROFESSIONNELS**
 AG2I 05.62.63.48.52
- **DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIFIQUES**
 TRIADIS 05.34.27.66.59
 CHIMIREC 05.58.73.89.70
- **GRAVATS**
 SARL THOMAS À ST MARTIN D'ARMAGNAC..... 09.70.35.17.61
- **BIODECHETS**
 REFOOD (MURET) 05.34.46.09.60
- **PNEUS**
 VALPAQ (YCHOUX) AGRÉÉ PAR L'ECO ORGANISME 05-58-82-34-48
 DROHE RECYCLAGE 05-61-95-59-17

Organismes responsables des filières

- **CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS**

LVL
PRO XL
CONIBI

- **PILES**

COREPILE
SCRELEC

- **AMPOULES ET NÉONS**

RECYLUM

- **PNEU**

ALIAPUR

- **MOBILIERS**

ECO MOBILIER
VALDELIA (PROFESSIONNELS)

TROUVER DES SOLUTIONS



Prestataires de Traitement

- **BIO DÉCHETS**

LABAT ASSAINISSEMENT 05 58 71 62 91
METHANISEUR DU GRAND AUCH

- **DECHETS VERTS**

VIVANAT (SARRAGACHIES)..... 05 62 69 70 16
CAZAU ET FILS (BOURROUILLAN)..... 05 62 08 27 73

- **AMIANTE**

TERRALIA (AIRE SUR ADOUR)..... 05 58 03 21 38

- **PLASTIQUE**

PLAST RECYCLING..... 06 12 23 75 37

ALLEZ+LOIN DANS LE RECYCLAGE AVEC

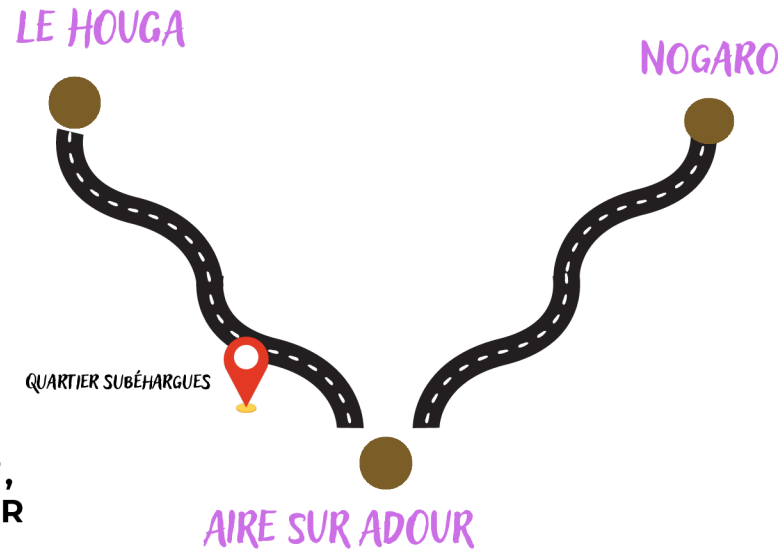
TERRACYCLE
BOÎTE ZÉRO DÉCHET

Trouvez un prestataire de collecte sur ORDECO: observatoire des déchets et de l'économie circulaire d'OCCITANIE
https://www.ordeco.org/

UNE DÉCHETTERIE DE PROFESSIONNELS

Terralia

LUNDI AU VENDREDI :
8 H À 12 H 15
ET
13 H 30 À 17 H



1328 CHEMIN LE ROUZET,
40800 AIRE-SUR-L'ADOUR

FAVORISER LE DON

ACTEURS DU REEMPLOI



- **RESSOURCERIES**

LANDES RESSOURCERIE (AIRE/ADOUR)
GERS RESSOURCERIE (EAUZE)
BROCANTERIE DE NOGARO

- **DON ALIMENTAIRE**

TROUVER UNE ASSOCIATION WWW.GERSSOLIDAIRE.ORG

Des solutions spécifiques



- **DÉCHETS DE CHANTIERS**

LES REVENDEURS DE MATÉRIAUX RÉCUPERENT GRATUITEMENT VOS DÉCHETS DE CHANTIERS : CHAUSSON, POINT P, SARRAMÉJEAN....
WW. VALOBAT.FR

- **PALETTES, CAGETTES, COPEAUX DE BOIS À DONNER? WWW.MONTASDEBOIS.FR**





ORDECO
Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie

Trouver un prestataire de collecte sur ORDECO: observatoire des déchets et de l'économie circulaire d'OCCITANIE https://www.ordeco.org/

SE SITUER

Production de biodéchets

RESTAURATION



par repas

cuisine centrale = 11g
satellite scolaire = 125g
restau collectif = 134g
restau commercial= 140g

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ



par nombre de lits

EPHAD = 83kg/an
MEDECINE = 192 kg/an

COMMERCES ALIMENTAIRES



par surface de vente

1000m2= 20T/an
500m2 =10T/an

MARCHES FORAINS



par nombre d'emplacements

de 0 à 25 = 13T/an

Production de déchets

ENTREPRISE



par collaborateur
déchets= 130kg /an

MANIFESTATION



pour 1000 participants
déchets= 500kg

REJOIGNEZ LE RÉSEAU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN OCCITANIE

EN TANT QUE MEMBRE DE LA PLATEFORME, CYCL-OP.ORG VOUS APPORTE UN ENSEMBLE DE SERVICES GRATUITS :

Suivez l'actualité de l'économie circulaire et identifiez des opportunités
Valorisez votre entreprise à une échelle locale & internationale
Rejoignez les acteurs et participez au réseau
Nouez des partenariats et intégrez des communautés de projets
Accédez à des outils et méthodologies de mise en œuvre
Bénéficiez de retours d'expérience et mettez en visibilité vos réalisations.

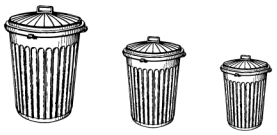
ENGAGER LE CHANGEMENT, ILS L'ONT FAIT!



LA MAISON HELIOS ST GERMÉ

>OPTIMISATION DU TRI

Après le diagnostic de leurs déchets, la Maison Hélios a mis en place le tri des déchets et forme son personnel régulièrement **>passage de 10 conteneurs Ordures ménagères à 6 conteneurs**



LE CENTRE LECLERC D'EAUZE

>RÉDUCTION AVANT TOUT



Soutenu par le SICTOM, le Leclerc d'Eauze a développé un plan d'actions axé sur la prévention et le tri des biodéchets: développement du don aux associations, convention avec Gers Ressourcerie, sensibilisation du personnel pour un tri optimal

>passage de 9 conteneurs Ordures ménagères à 4 conteneurs



CONSULTEZ LE GUIDE 9 FLUX DE L'ADEME

LA CITÉ SCOLAIRE GASTON CRAMPE AIRE SUR ADOUR
> BIODÉCHETS BIEN DIGÉRÉS



Soumis à la règlementation sur les biodéchets, la cité scolaire, a réalisé un audit complet de son réfectoire et, soutenue par la région, a investi dans un digesteur pour pré traiter les biodéchets puis les diriger vers la méthanisation.
> **passage de 7 conteneurs Ordures ménagères à 2 conteneurs.**

ECOLE PRIMAIRE DE NOGARO
> LABEL ECOCERT DU CHAMPS À L'ASSIETTE



Un travail poussé sur la lutte contre le gaspillage alimentaire associé à du compostage, des alternatives durables aux produits chimiques de lavage... a permis à la cantine d'obtenir une labellisation.

LES COLLÈGES EXEMPLAIRES

L'ensemble des collèges gérés par le département ont installé, avec TRIGONE et le SICTOM, des composteurs collectifs et lombricomposteurs pour la valorisation in situ des biodéchets



Visitez la plateforme du collège de RISCLE

COMPRENDRE LES ENJEUX,

Les assimilés sont les professionnels, établissements publics et collectivités qui bénéficient du service public pour la collecte de leurs déchets non-dangereux, non-inertes, et dont la quantité et la nature sont assimilables à ceux des ménages.

LES DÉCHETS D'ASSIMILÉS DANS LE VISEUR DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

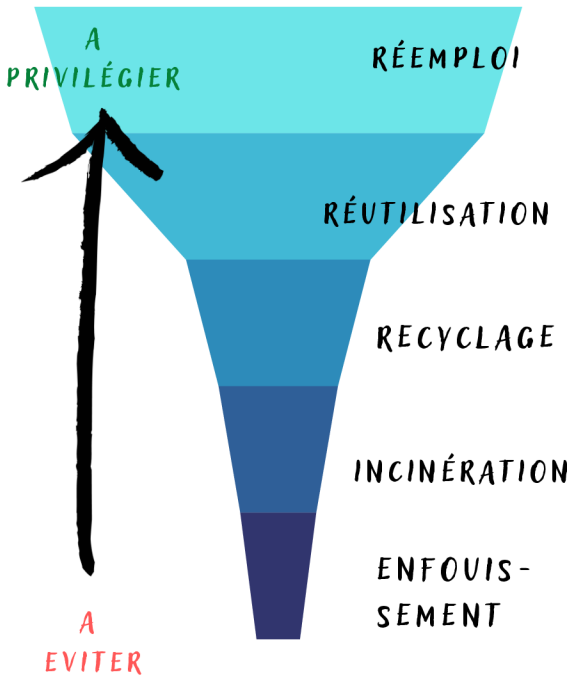
Dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'OCCITANIE (2019), **la part de déchets assimilés présente dans les ordures ménagères doit diminuer de 15%, d'ici 2031**.

Parallèlement, l'Etat développe de nouvelles responsabilités élargies aux producteurs pour développer le recyclage.
Ainsi, s' impose à tous les producteurs de déchets, de réévaluer la gestion des déchets pour davantage de prévention et de tri.
Contraintes par des incitations financières, les collectivités en charge de la collecte deviennent fer de lance pour mettre en application ces engagements nationaux.

GISEMENT DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COLLECTÉS AVEC LES DÉCHETS MÉNAGERS:

- FRANCE: 20%
- OCCITANIE: 23%

HIÉRARCHE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



CONSULTEZ LE PRPGD OCCITANIE

POUR AGIR DURABLEMENT

LES ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SICTOM OUEST

Parmi les objectifs, fixés à l'échelle du SICTOM:

-La réduction de 50% de l'enfouissement d'ici 2025, ce qui inclut la baisse des ordures ménagères, la baisse du tout-venant en déchetterie et la baisse des refus de tri.
-La hausse de 65% du recyclage des déchets
-**La réduction de 10% de la part des déchets assimilés dans les ordures ménagères en 2025 et 15% en 2031.**

UN COÛT DE GESTION DES DÉCHETS DE PLUS EN PLUS INCITATIF

Pour atteindre ces objectifs, des leviers financiers incitatifs sont mis en œuvre tel que **la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (taxe sur chaque tonne de déchets non-valorisables) qui passe de 37€ la tonne en 2022, à 65€ la tonne en 2025. De ce fait, le SICTOM OUEST va subir une hausse estimée de 10% du coût de la gestion des déchets.
Le moyen de maîtriser cette pression financière est de **limiter au maximum l'enfouissement.**

OBJECTIF 2025 DE RÉDUCTION DES DÉCHETS AU SICTOM OUEST

(ORDURES MÉNAGÈRES, TRI, DÉCHETTERIE)

2022 = 574 KG /HAB*

2025 = 477 KG /HAB*



*ratio incluant les assimilés collectés

PRÉVISIONNEL DE LA TGAP SUR CHAQUE TONNE ENFOUIE:



2022 37€ /T

2023 = 45€ /T

2025 = 65€ /T

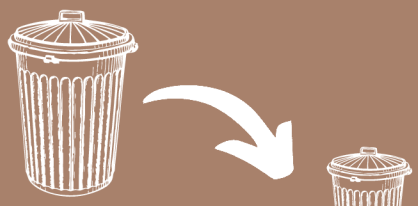
Les déchets du SICTOM en quelques chiffres

574 kg

DE DÉCHETS SONT PRODUITS PAR CHAQUE HABITANT DU SICTOM OUEST EN 1 AN (ASSIMILÉS INCLUS)

61%

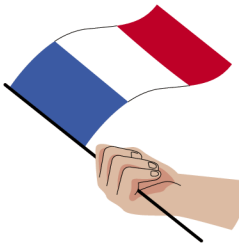
DES DÉCHETS DE LA POUBELLE NOIRE POURRAIENT ÊTRE ÉVITÉS (MODECOM 2020)



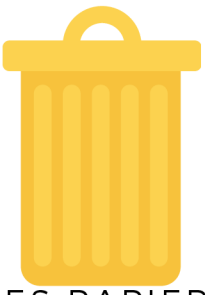
2025

L'OBJECTIF EST DE RÉDUIRE DE 50% L'ENFOUISSEMENT.
2023-FERMETURE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE LE HOUGA

CODE COULEUR NATIONAL DU TRI DES DECHETS

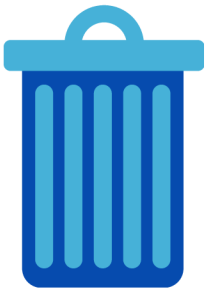


JAUNE



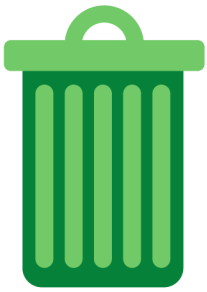
LES PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE,

BLEU



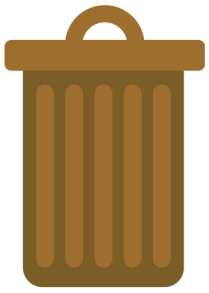
LES PAPIERS-CARTONS ;

VERT



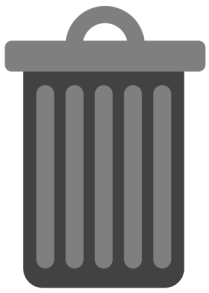
LE VERRE

BRUN



BIODÉCHETS

GRIS



LES DÉCHETS RÉSIDUELS (NON TRIÉS).

WWW.SICTOMOUEST.FR

abonnez-vous à la lettre d'info spéciale pros

Le SICTOM OUEST peut vous conseiller:

05-62-08-93-84

CONTACT@SICTOMOUEST.FR



SICTOM Ouest - directeur publication Roger COMBRES- Crédits Photos: Sictom ouest/ Canva - Le HOUGA septembre 2022